



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4000

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée à la société Eau du Grand Lyon - Exercice 2018**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-4000**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
objet :	Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée à la société Eau du Grand Lyon - Exercice 2018
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Par délibération du Conseil n° 2014-4458 du 13 janvier 2014, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le choix de la société Veolia Eau - Compagnie générale des eaux comme délégataire de service public pour son service de distribution publique d'eau potable dans le cadre d'un contrat d'affermage.

Le contrat de délégation de service public (DSP) a pris effet le 3 février 2015 pour une durée de 8 ans. La société dédiée Eau du Grand Lyon a été créée par le délégataire pour exécuter ladite convention.

Le périmètre géographique de la délégation comprend l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon, à l'exception des Communes de La Tour de Salvagny, Lissieu et Quincieux.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2018, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la DSP ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers :

Eau du Grand Lyon		2016	2017	2018	Variation 2017-2018	
					En %	Tendance
indicateurs d'activité	longueur du réseau (km linéaire)	3 970	3 971	3 991	+ 0,5	↗
	volume produit (milliers de m ³)	87 800	87 574	87 616	0	→
	<i>dont usine de secours (milliers de m³)</i>	<i>4 546</i>	<i>2 353</i>	<i>1 892</i>	- 20	↘
	volume facturé (milliers de m ³)	73 881	72 799	74 651	+ 3	↗
	nombre d'abonnés	353 930	357 841	362 395	+ 1,3	↗
indicateurs financiers (en k€)	produits d'exploitation	88 563	87 356	89 960	+ 3	↗
	charges d'exploitation	82 979	83 390	88 054	+ 5,6	↗
	résultat avant impôts	5 584	3 966	1 906	- 52	↘

En ce qui concerne l'activité, l'année 2018 est marquée par :

- des ventes d'eau en hausse (+ 3 % par rapport à l'exercice précédent),
- un rendement global de 85,2 %, légèrement supérieur à l'objectif contractuel de 85 %,
- un renouvellement de 18 km de réseaux,
- l'intégration au périmètre du contrat de la Commune de Solaize à compter du 1^{er} janvier 2019.

En ce qui concerne les principaux résultats financiers :

- Eau du Grand Lyon enregistre un résultat inférieur par rapport à l'exercice précédent, le résultat des 4 premières années est dans une proportion relativement conforme avec les prévisions moyennes initiales,
- hausse des produits : la hausse des ventes d'eau chez les plus gros consommateurs compense la baisse des volumes vendus aux particuliers,
- les charges sont en hausse avec une poursuite des moyens mis en œuvre pour répondre à l'objectif de rendement du réseau, une stabilisation des moyens humains, une stabilisation des coûts de renouvellement. À noter, l'amortissement des investissements a augmenté par rapport à l'exercice précédent, la majorité des investissements étant achevés à ce stade du contrat.

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 17 octobre 2019. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2018 produit par la société Eau du Grand Lyon au titre de la DSP de production et de distribution d'eau potable.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.